# CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS - A EUR - DIST

**LU1653749322**

ACTIONS 31/10/2026

**Communication publicitaire - Avant toute souscription, veuillez prendre connaissance du Document d'Informations Clés et du prospectus**

## Objectifs et Politique d'investissement (Source : Amundi) *

L'objectif d'investissement est de surperformer les marchés d'actions mondiaux sur la période de détention recommandée (au moins cinq ans) en vue de générer un impact climatique indirect sur la transition agroalimentaire en investissant dans des actions internationales impliquées dans une quelconque partie de la chaîne de valeur alimentaire, de l'eau ou de l'agriculture. En outre, le Compartiment intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G) dans le processus d'investissement. L'investissement durable du Compartiment est axé sur l'impact environnemental des sociétés dans lesquelles il investit et vise à obtenir une intensité carbone et une intensité de l'eau plus faibles que son univers d'investissement. Cet impact est soumis à un rapport périodique. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que leur investissement dans le Compartiment n'a pas d'impact direct sur l'environnement et la société, mais que le Compartiment vise à sélectionner et à investir dans des sociétés qui contribuent à la transition agroalimentaire, en suivant les critères précis définis dans la stratégie d'investissement du Compartiment. Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme décrit plus en détail à la section 4.9 « Aperçu de la politique d'investissement responsable » du Prospectus. La stratégie d'investissement du Compartiment vise à sélectionner les titres des entreprises impliquées dans l'agriculture, le secteur forestier, l'eau, la production et la distribution d'aliments et de boissons, la restauration et toutes les activités connexes. La Société de gestion applique une approche ESG supplémentaire en excluant les sociétés suivantes : - les notes ESG globales les plus basses attribuées par Amundi (c'est-à-dire F et G sur une échelle de A à G) ;- les controverses ESG considérées graves ; À l'issue du processus de sélection, au moins 90 % des actions du portefeuille ont une note ESG. En outre, le Compartiment exclut les sociétés jugées non compatibles avec l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter le réchauffement climatique. Le Compartiment a été labellisé ISR. Dans le cadre de la labellisation ISR, le Compartiment s'engage à améliorer la note ESG du portefeuille par rapport à celle de l'univers d'investissement, après exclusion d'au moins 30 % des titres en s'appuyant sur sa méthodologie d'analyse ESG interne et les exclusions associées à la labellisation ISR France ainsi qu'aux activités considérées comme non alignées sur l'Accord de Paris. L'approche « best-in-class » n'exclut aucun secteur d'activité par principe. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le Compartiment peut donc être exposé à certains secteurs controversés. L'exposition aux actions du Compartiment sera comprise entre 75 % et 120 % de ses actifs. Les instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment est activement géré. Le Compartiment peut utiliser un Indice de référence a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les catégories d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un tel Indice de référence qui limite la construction du portefeuille. Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

/!\ ***Important : Le capital et/ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s)***. L'investissement promu concerne l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent donné, tel qu'un immeuble ou des actions d'une société, étant donné que ceux-ci sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le fonds.

* Il s'agit de la politique d'investissement mentionnée dans le document d'informations clés.

Veuillez vous reporter à la Politique générale d'Investissement Responsable de CPR ASSET MANAGEMENT et la Déclaration relative à la mise en application du Réglement SFDR disponibles via le lien https://cpram.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg.
La décision de l'investiseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds.
Rien ne garantit que les considérations ESG améliore la stratégie ou la performance du fonds. Le fonds reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Un pays émergent, ou économie émergente, ou encore marché émergent est un pays dont le PIB par habitant est inférieur à celui des pays développés, mais qui connaît une croissance économique rapide.

# CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS - A EUR - DIST

ACTIONS 31/10/2026

## Indicateur synthétique de risque (Source : Fund Admin)

1 2 **3** 4 5 6 7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque n'est pas garanti et peut evoluer dans le temps. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 3 sur 7, qui est une catégorie de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Invest.

Tous les investissements comportent des risques et la valeur des investissements peut varier à la hausse comme à la baisse. Les informations sur les risques contenues dans ce document sont destinées à donner une idée des risques principaux et importants associés à ce fonds. Pour plus d'information sur les risques, veuillez consultez le prospectus et le DIC disponible : www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds

## Frais (Source : Groupe Amundi)

### Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques : commissions liées aux résultats (Source : Groupe Amundi)

15,00 % annuel de performance au-delà de celle de l'actif de référence. 15 % de la différence entre l'actif net de la Catégorie d'actions et l'Actif de référence. Indicateur de performance : MSCI World Net Return Index. Méthodologie de l'AEMF depuis le 1er janvier 2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée.
Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.
La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de référence.

### Coûts récurrents prélevés chaque année (Source : Groupe Amundi)

**Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation :** 1,95%
**Coûts de transaction :** 0,18%

### Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie (Source : Groupe Amundi)

**Frais d'entrée (maximum) :** 5,00%
**Frais de sortie (maximum) :** 0,00%
**Frais de conversion :** 5,00 %
**Swing Pricing :** Oui

Les informations sur les coûts peuvent ne pas être exhaustives et le Fonds peut induire d'autres dépenses. Pour de plus amples informations sur les coûts, frais et autres dépenses, veuillez consulter le Prospectus et le DIC PRIIPS disponibles sur www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds

## Caractéristiques *(Source : Groupe Amundi)*

### Données clés (Source : Groupe Amundi)

**Valeur Nette d'Inventaire (VNI) :** 132,56 ( EUR )
**Actif géré :** 339,73 ( millions EUR )
**Date de la VNI et de l'actif géré :** 30/10/2026
**Valorisation :** Quotidienne
**Code ISIN :** LU1653749322
**Code Reuters :** LP68443173
**Code Bloomberg :** CPRFGAD LX
**Devise de référence de la classe :** EUR
**Société de gestion :** CPR ASSET MANAGEMENT ( nationalité française )

### Caractéristiques principales (Source : Groupe Amundi)

**Date de création du compartiment/OPC :** 18/09/2017
**Date de création de la classe :** 18/09/2017
**Date de la première VNI :** 18/09/2017
**Affectation des résultats :** Distribution
**Souscription minimum :** 1 dix-millième part(s)/action(s)
**Investissement recommandé au moins pendant :** 5 ans
**Forme juridique :** Compartiment de SICAV
**Droit applicable :** de droit Luxembourgeois
**Norme européenne :** OPCVM

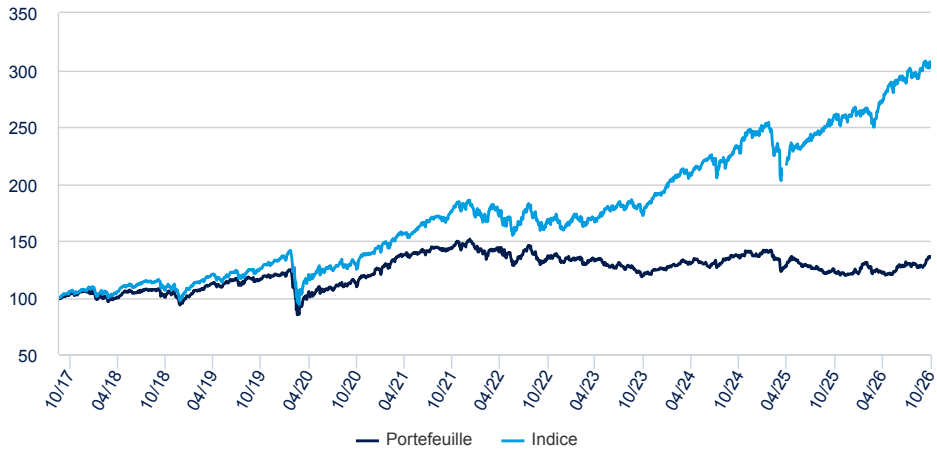
# CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS - A EUR - DIST

ACTIONS 31/10/2026

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Indice : MSCI World

### Evolution de la valeur nette d'inventaire (base 100) du 18/09/2017 au 30/10/2026 (Source : Fund Admin)




### Performances annualisées (Source : Fund Admin)

| Depuis le | 1 an 31/10/2025 | 3 ans 31/10/2023 | 5 ans 29/10/2021 | 10 ans - |
|---|---|---|---|---|
| Portefeuille | 11,42% | 4,25% | -1,13% | - |
| Indice | 15,96% | 20,08% | 11,28% | - |
| Ecart | -4,54% | -15,83% | -12,41% | - |

### PERFORMANCES NETTES PAR ANNÉE CIVILE *(Source : Fund Admin)*

| | 2025 | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Portefeuille | -12,19% | 9,83% | -4,21% | -12,60% | 23,67% | 1,31% | 24,18% | -8,67% | - | - |
| Indice | 6,77% | 26,60% | 19,60% | -12,78% | 31,07% | 6,33% | 30,02% | -4,11% | - | - |
| Ecart | -18,96% | -16,77% | -23,80% | 0,17% | -7,40% | -5,02% | -5,84% | -4,56% | - | - |

### Volatilité (Source : Fund Admin)

| | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|---|---|---|---|
| Volatilité du portefeuille | 11,12% | 10,12% | 10,94% |
| Volatilité de l'indice | 9,86% | 11,73% | 13,01% |

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. Plus la volatilité est élevée, plus le risque est élevé.

### PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

*(Source : Groupe Amundi) **

| | Poids (PTF) |
|---|---|
| GEA GROUP AG | 4,53% |
| KERRY GROUP PLC-A EUR | 3,98% |
| UNILEVER PLC (GBP) | 3,37% |
| COMPASS GROUP PLC USD | 3,13% |
| NOVONESIS (NOVOZYMES) B | 3,08% |
| DANONE | 2,86% |
| SGS SA-REG | 2,80% |
| MOWI ASA | 2,79% |
| CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY USD | 2,59% |
| CROWN HOLDINGS I | 2,50% |

* Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné. Il se peut que les OPC présentés dans le portefeuille ne soient pas offerts en Belgique, veuillez vérifier avec votre conseiller en investissement.

### SYNTHESE *(Source : Groupe Amundi)*

| | Portefeuille |
|---|---|
| Exposition Actions | 99,00% |
| Nombre d'émetteurs (hors liquidités) | 64 |

Toutes les performances ci-dessus sont calculées sur la base des valeurs nettes d'inventaire dans la devise de référence de la classe (l'Euro), dividendes réinvestis. Les rendements et l'évolution de la valeur nette d'inventaire cités ont trait aux années écoulées et ne constituent pas un indicateur fiable du rendement futur. Les performances sont affichées hors frais et commissions à la charge de l'investisseur. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Les rendements annuels couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. L'évolution graphique de la valeur nette d'inventaire est établie sur l'hypothèse que la valeur nette d'inventaire et la valeur de l'indice sont égales à 100 à la date de début du graphique, afin de les rendre comparables.
Les rendements sont calculés hors taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge et le régime fiscal en question s'applique à ce type de personne.

**Notation Morningstar ©**

**Notation Morningstar "Overall" © :** 3 étoiles
**Catégorie Morningstar © :**
EAA FUND THEMATIC EQUITY FOOD
**Date de notation :** 30/09/2026
**Nombre de fonds de la catégorie :** 115

©2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : 1/appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; 2/ ne peuvent être reproduites ou redistribuées et 3/ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter :
https://www.morningstar.co.uk/static/UploadManager/Assets/Morningstar_Ratings_Infographic_2023.pdf

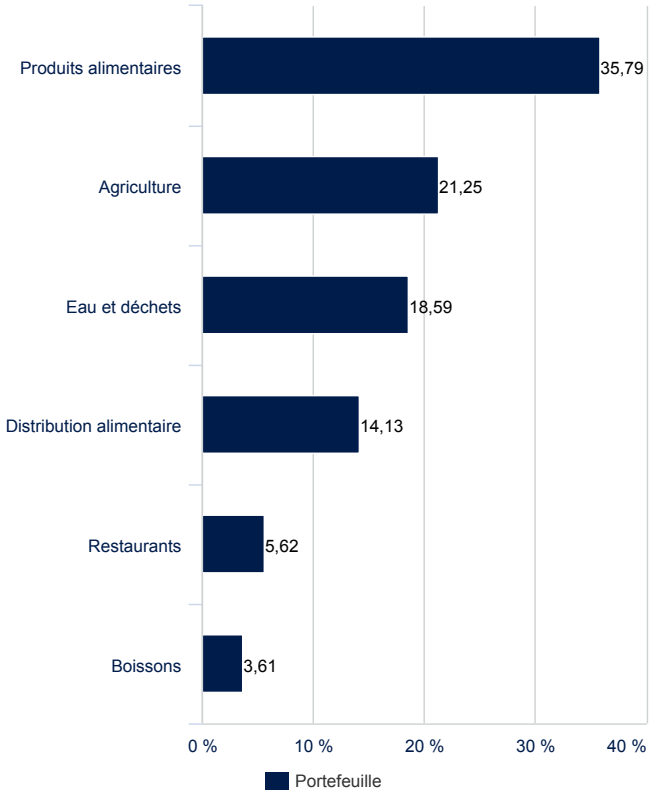
# CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS - A EUR - DIST

ACTIONS 31/10/2026

## Composition du portefeuille (à titre d'illustration uniquement - Source : Groupe Amundi)

### REPARTITION SECTORIELLE

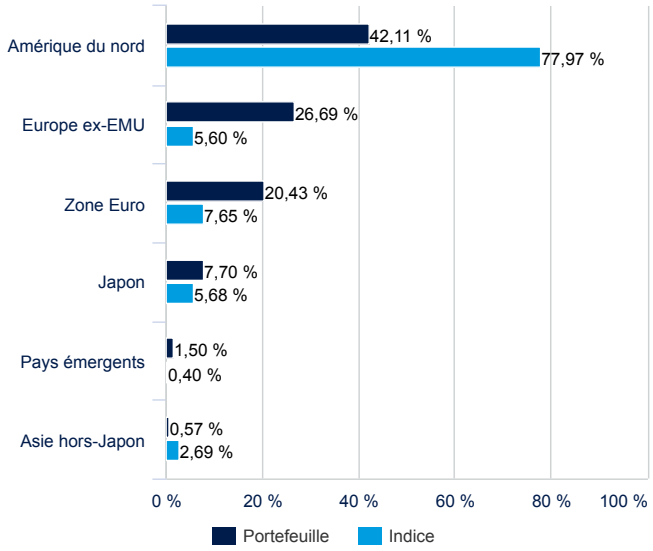
*(Source : Groupe Amundi) **




* En pourcentage de l'actif

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

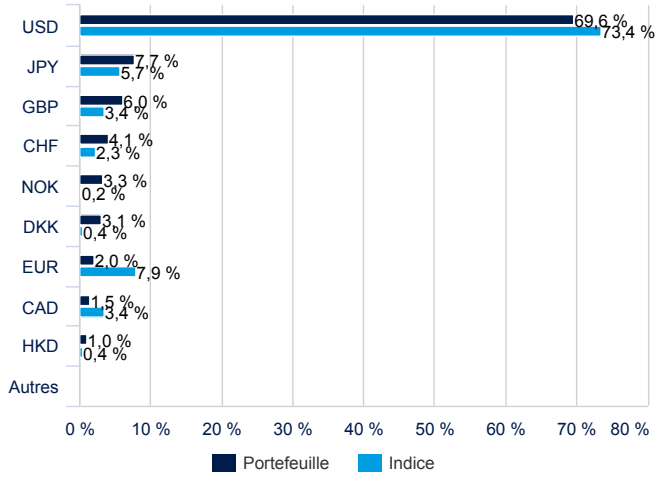
*(Source : Groupe Amundi) **




* En pourcentage de l'actif – avec prise en compte des produits dérivés.

### EXPOSITION PAR DEVISE

*(Source : Groupe Amundi) ***




** En pourcentage de l'actif – avec couverture de change

**Fiscalité (Source : Groupe Amundi)**

Parts de capitalisation
Compartiment susceptible d'investir plus de 10 % en créances : non
Fiscalité (résidents belges). T.O.B. [en cas de rachat et en cas de passage d'un compartiment de capitalisation vers un autre compartiment de capitalisation ou de distribution]: (ou de distribution ne portant pas sur la totalité du produit net) :1,32 % (max. 4000 EUR).
Précompte mobilier :
- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:
• si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ;
• à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.
- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Parts de distribution
Précompte mobilier :
- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:
• précompte mobilier libératoire de 30% sur la distribution de dividendes.
• si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera également dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ; à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.
- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Pour de plus amples informations, veuillez consulter vos conseillers financiers et fiscaux habituels.

**Note Générale (Source : Groupe Amundi)**

La durée du compartiment est illimitée. Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être la seule base d'évaluation d'un quelconque investissement. Tout investissement dans le Compartiment doit être fait conformément à la documentation juridique en vigueur (documentation d'information clé disponible en français, prospectus disponible en français sur le site www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds), et, le cas échéant, de la grille tarifaire appliquée par le distributeur, ainsi que les statuts et les rapports (semi-) annuels, disponibles gratuitement en français, sur demande, auprès de CPR ASSET MANAGEMENT, de Caceis Bank, Belgium Branch et du distributeur. **Avant toute décision d'investissement, veuillez lire attentivement la documentation d'information clé et le prospectus disponibles sur le site www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds ou auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique, Caceis Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C boîte 320, 1000 Bruxelles.** La Valeur Nette d'Inventaire (VNI) est publiée sur le site Internet www.fundinfo.com. Pour toute plainte, veuillez contacter Caceis Belgium qui assure également le service de plainte (coordonnées ci-dessus). Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter l'Ombudsman en conflits financiers à l'adresse suivante: Ombudsfin asbl - North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

**Note concernant le swing pricing (Source : Groupe Amundi)**

Compartiment éligible au mécanisme de swing pricing : Oui
Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents, un mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement peut être appliqué pour certains fonds. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Nette d'Inventaire. Par conséquent, la Valeur Nette d'Inventaire sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif). Normalement, les ajustements de la VNI ne dépasseront pas 2 % de la VNI originale. Pour plus d'information, veuillez-vous référer au prospectus.

**Avertissement**

CPR Invest - Food For Generations (le « Compartiment »), un compartiment de CPR INVEST (la « SICAV »), un organisme de placement collectif en valeurs mobilières régi par la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, constitué sous la forme d'une «société d'investissement à capital variable» inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B-189.795. Le siège social de la SICAV est établi au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne garantit pas les performances futures et qu'ils risquent, le cas échéant, de perdre le montant initialement investi. Les rendements passés peuvent être trompeurs. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et de la variation du taux de change de la devise dans laquelle le Compartiment est investi lorsque celle-ci diffère de la devise de l'actionnaire. L'accès aux informations ci-contre ne pourra pas être autorisé à toute personne soumise à des restrictions, tels que les ressortissants des Etats-Unis. Ce document ne peut être copié, reproduit ou distribué, intégralement ou partiellement, sans l'accord préalable de CPR ASSET MANAGEMENT. Les informations contenues dans ce document, sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Des informations supplémentaires sont disponibles sur demande. Un resumé des droits des investisseurs et de l'accès à des mécanismes de recours collectif sont disponibles, en français, sur la page "Informations règlementaires", dans le paragraphe "Directives droits des actionnaires 2" via le lien suivant:https://www.cpr-am.fr/Local-content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires. La société de gestion peut retirer la notification des modalités prévues pour la commercialisation de parts, y compris, le cas échéant, de catégories d'actions, dans un État membre vis-à-vis duquel il a procédé à une notification.